

Arrêté en conseil C.P. 1967-695, en date du 13 avril 1967, autorisant, en vertu de l'article 21 de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, des contrats d'assurance, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, pour la vente de 120,000 tonnes métriques de blé à la République socialiste de Tchécoslovaquie, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1967-778, en date du 20 avril 1967, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1966-2427 du 22 décembre 1966, autorisant, en vertu de l'article 21A de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, de la vente, par la *Montreal Engineering Company Limited* et la *Montreal Engineering Eastern Limited*, d'équipement essentiel et de services techniques et d'approvisionnement, et par l'*Atomic Energy of Canada Limited*, de services techniques nucléaires au Président de l'Inde, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Textes anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1967-779, en date du 20 avril 1967, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1966-2428 du 22 décembre 1966, autorisant, en vertu de l'article 21A de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, de la vente, par la *Montreal Engineering Company Limited* et la *Montreal Engineering Eastern Limited*, d'équipement essentiel et de services techniques et d'approvisionnement, et par l'*Atomic Energy of Canada Limited*, de services techniques nucléaires au Président de l'Inde, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais).

Copie du Protocole prolongeant, à l'exception de l'article VII, l'Accord commercial de 1963 entre le Canada et la République populaire de Bulgarie, ainsi que copies de la correspondance échangée. Fait à Ottawa, le 26 avril 1967. (Textes français et anglais).

Rapport du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions, pour l'année financière close le 31 mars 1966, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants*, chapitre 80, et à l'article 4(2) de la *Loi sur les pensions*, chapitre 207,

S.R.C., 1952, y compris le rapport de la Commission des allocations aux anciens combattants pour la même période. (Textes français et anglais).

Compte rendu de la neuvième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis tenue à Washington, D.C., du 18 au 22 mai 1966. (Textes français et anglais).

Rapport concernant les conventions conclues sous le régime de la *Loi sur la vente coopérative de produits agricoles*, pour l'année financière close le 31 mars 197, en conformité de l'article 7 de ladite loi, chapitre 5, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

BILL SUR LES MUSÉES NATIONAUX

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Jean-Paul Deschatelets présente le Bill n° S-2 établissant une société pour l'administration des musées nationaux du Canada.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'honorable M. Deschatelets: Honorables sénateurs, je propose, de l'assentiment du Sénat, que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable Lionel Choquette: Honorables sénateurs, je comprends, certes, que les projets de loi ne peuvent pas être débattus lors de la première lecture au Sénat. Néanmoins, on me pardonnera peut-être les quelques remarques suivantes dans l'intérêt d'une procédure méthodique.

Comme on sait, tout projet de loi que les deux Chambres du Parlement n'ont pas adopté lors de la prorogation de la session restent en plan. Le bill qu'on vient de lire pour la première fois, ainsi que quatre autres bills devant être lus aujourd'hui pour la première fois également, ont subi, au cours de la dernière session, trois lectures au Sénat, après l'étude des comités compétents. L'autre endroit ne les a pas adoptés avant la prorogation. Il sont donc restés en plan à l'autre endroit.

Mon leader (l'honorable M. Brooks) a déjà déclaré qu'on aurait dû en finir avec ces bills avant la prorogation. Or, on ne l'a pas fait. On est donc en train de les présenter à nouveau. Comme le signalait hier l'honorable leader suppléant du gouvernement, (l'honorable M. Deschatelets), eu égard aux circonstances, on procédera demain après-midi à la deu-